



AUGIGNAC

INFOS

Bulletin n°14
Juillet 2021

Maison des services
publics

3 place de la Mairie
24300 AUGIGNAC

Tél. : 05.53.56.80.12

Fax : 05.53.56.81.65

Horaires d'ouverture au

public :

Lundi 9h à 12 h 30

Mardi et

Jeudi 13h30 à 17h30

Vendredi

Sur RDV le mercredi (sonner
si urgent)

Agence Postale Commu- nale :

Lundi

Mardi 9h à 12 h

Jeudi

Vendredi

Sommaire

- P.1 Le mot du Maire**
- P.3 Du côté des finances**
- P.4 Dossier : la collecte des déchets**
- P.6 Un nouvel outil de communication**
- P.7 L'embellissement du bourg**
- P.8 Gestion de la canicule et dernières infos de l'école**
- P.9 Page des associations**
- P.10 Dossier rénovation de l'église**
- P.12 Etat Civil et hommages à André Chamoulaud et Henri Lhomme**



LE MOT DU MAIRE

ENFIN L'ETE !

Chères Augignacoises et chers Augignacois,

Oui enfin l'été avec la sortie du confinement, la reprise des relations sociales, des activités sportives et les animations associatives, les ouvertures des terrasses de bars, les cinémas, les repas familiaux ou amicaux avec bien entendu, la poursuite du respect des gestes barrière.

Autant de retrouvailles, de reprises de nos habitudes qui nous donnent envie de respirer l'été !

D'autant plus que les vaccinations se poursuivent à un rythme soutenu et nous laissent à penser, espérons-le, que nous nous dirigeons vers une immunité collective.

En lien avec la Communauté de communes, la mairie s'est mobilisée pour entrer en contact avec les personnes non mobiles et sans solution familiale ou de solidarité de voisinage pour se rendre au centre de vaccination.

Concernant la vie municipale, comme vous avez pu vous en rendre compte, l'hiver et le printemps ont été consacrés au début des travaux de restauration de notre église. Divers événements ont eu pour conséquence un retard de quelques semaines

quant à la livraison prévue. Néanmoins il est agréable de constater que nos artisans locaux ont un savoir-faire en matière de restauration de notre patrimoine et on ne peut que les remercier de l'attention qu'ils portent à ce chantier.

Vous avez pu également apercevoir, en traversant Augignac le samedi, une équipe de jardinières et de jardiniers qui s'affairaient à l'embellissement futur du village : plantations et insertion de graines aux entrées de la traverse du bourg. Il s'agit d'une première étape du cycle de fleurissement du village où l'intérêt repose dans l'association des riverains à l'entretien de ces réalisations.





En matière d'investissements, certains grincheux ont pu dire : " Encore un tracteur ! Y'a pas longtemps pourtant ! " Et bien oui, étant tombés sur une série de tracteur plutôt douteuse, nous avons préféré anticiper sur une mauvaise et coûteuse surprise, le revendre et acheter un tracteur d'occasion certes, mais en très bon état, adapté à nos besoins. Nous avons été accompagnés financièrement par le Conseil Départemental pour cet investissement non prévu mais raisonné.

Concernant les investissements 2021, vous les trouverez principalement dans les articles consacrés à la voirie, à l'école, école pour laquelle on ne peut que se féliciter du maintien de la classe de CE1 à la rentrée prochaine. Comme je l'ai fait sur la site Facebook de la commune en février dernier, je veux encore remercier les parents d'élèves, le personnel municipal et les enseignants pour leur mobilisation. Nous avons pu démontrer que nous avons des effectifs annoncés corrects. La non prise en compte dans les effectifs des toutes petites sections de maternelle était pour nous une aberration dans le sens où l'enfant aurait été scolarisé ailleurs et ne reviendrait plus dans notre RPI. Nous avons été entendus pour cette année mais nous restons vigilants pour l'année prochaine ! Un signe encourageant néanmoins est la reprise des transactions immobilières cette fin de printemps et l'arrivée sur la commune de nouveaux habitants avec des inscriptions scolaires sur le RPI. Cela conforte nos effectifs et nous encourage à poursuivre nos investissements en faveur de l'école : appel à projet numérique, garage à vélos, étude pour la rénovation de façade de l'école et poursuite de son isolation, installation d'un composteur, peinture colorée des grilles par les jeunes du Projet CITOYEN etc.

Je terminerai mon éditorial en appelant de mes vœux le bon déroulement de la fête communale des 21 et 22 AOUT avec ses repas sur place (espérons-le !), son magnifique feu d'artifice et surtout la joie de se retrouver. Je sais que ces moments sont très attendus.

Nouveauté dans ce bulletin comme dans les prochains, je partage mon éditorial avec un autre membre du Conseil et nous allons commencer par notre benjamin, Sébastien

VIGNERON, très investi dans sa fonction depuis Mars 2020. A travers ce petit jeu de question/réponse, il va vous donner son ressenti sur ce début de mandat. Je lui laisse donc la parole et je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été 2021.

Merci Sébastien de te prêter à cet exercice. Quelles sont tes premières impressions depuis ton élection en mars 2020 ?



D'une part, je suis très content de pouvoir participer à cette aventure. Avoir ce nouveau rôle de relais d'informations entre les administrés et l'équipe municipale est très intéressant.

D'autre part, je suis un peu frustré à cause du virus qui sévit depuis plus d'un an maintenant du fait que nous ne pouvons pas nous réunir comme nous aurions voulu le faire.

Tu es inscrit dans plusieurs commissions au sein du conseil municipal, Pourquoi ?

Oui c'est vrai que j'ai fait ce choix de m'inscrire un peu dans toutes les commissions. Mon objectif est de m'intéresser à tous les sujets que peut traiter une commune, ou du moins presque tous parce qu'on ne peut pas être partout (sauf toi Monsieur le Maire). Bien que nombre de compétences aient été prises par la communauté de communes, il reste tout de même beaucoup de travail.

Un projet de la commune t'intéresse-t-il en particulier pour la suite du mandat ?

Oui en effet il y en a un, celui des vestiaires du Stade. Avec la construction d'un nouveau bâtiment ce serait l'occasion d'en faire un lieu multifonctions qui pourrait servir à la fois de stockage de matériel, servir de lieu de retrouvailles pour les associations et bien entendu de vestiaires. Bien sûr, ces idées sont à affiner/modifier pour en faire un lieu convivial mais surtout utile à tous !



Cérémonie commémorative du 9 mai en mode restreint en raison du Covid-19

Du côté des finances :

Le budget a été voté le 7 Avril dernier par le Conseil Municipal.

Les taux d'imposition votés pour 2021 sont identiques à ceux de l'année précédente à savoir 10,94 % pour le foncier bâti, 73,83 % pour le foncier non bâti et 8,81 % pour la taxe d'habitation.

De nouvelles dispositions cependant concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties : la loi de finances 2021 du 29/12/2020 stipule qu'à compter de 2021, les communes ne délibèrent plus sur le taux de la taxe d'habitation et cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Cette perte de ressources est compensée par le transfert au profit des communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

De ce fait, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est composé du taux communal 2020 de 10,94% auquel est additionné le taux départemental 2020 de 25,98% soit un total de 36,92%.

Le budget 2021 se base en partie sur le résultat de l'exercice 2020 avec 408 189,80 € de dépenses pour 465 739,04 € de recettes en section de fonctionnement soit un résultat annuel positif de 57 549,24 €.

L'objectif affiché par le conseil municipal est de contenir les dépenses de fonctionnement afin de maintenir un niveau d'investissement qui permette de répondre aux besoins de la

population : Ecole, Voirie/Sécurité, Environnement, Patrimoine communal.

En matière de voirie et de sécurité nous avons identifié des priorités en terme de gros travaux pour les années futures : seconde tranche du Maine du Bost, réfection de la voirie route des Chadauds en coordination financière avec la programmation de la CCPN, installation d'un dispositif de sécurité/vitesse aux Chadauds.

Concernant la voirie communale le chemin de Nauvialle partie bourg et la route de la Baufarie nécessitent des travaux ainsi que les ruelles du bourg.

Nous souhaitons également intervenir sur la signalétique concernant les artisans et commerçants dans le cadre de la réglementation en matière de publicité.

En conséquence, les principaux investissements pour 2021 seront les suivants :

- ◆ Eglise suite des travaux programmés en 2020, voir page 10
- ◆ Travaux d'accessibilité : création de toilettes sèches publiques au champ de foire dans un premier temps et garage à vélos école
- ◆ Tracteur (sur les restes à réaliser de 2020) Accompagné d'une subvention du Conseil Départemental de 9875 €
- ◆ Travaux de voirie (voir ci-dessous).

La commission voirie a pu se réunir en début d'année malgré les conditions que nous avons connues

Cette rencontre a permis de prioriser les interventions principales de l'année et de prendre position sur la programmation intercommunautaire.

Les investissements

Sur le réseau communal : après la visite de la commission l'année dernière, plusieurs axes d'investissements ont été relevés.

Pour cette année, la reprise de la totalité de la VC N°307 (route du Moulin de chez Pey) pour un linéaire de 660 mètres sera réalisé courant du deuxième semestre. La bande de roulement sera reprofilée et regravillonnée. Les fossés seront curés et une traversée d'eau pluviale sera aménagée. La consultation pour cette intervention va être lancée.

Sur le réseau intercommunal : La commission intercommunale de voirie présidée par Michel Combeau (maire de Sceau St Angel) a statué sur la programmation annuelle sur le réseau intercommunal. En effet l'attribution des budgets se fait après une proposition de la commune qui est ensuite validée ou non par la commission, en fonction des contraintes budgétaires

et des priorités de travaux.

Cette année, la VIC N° 302 (Route du Marché) sur le tronçon situé entre la RD 675 jusqu'au croisement avec le Chemin Blanc (VC N°209) sera traitée. La bande de roulement sera reprofilée et regravillonnée. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Bonnefont de Villars, titulaire du marché à bon de commande intercommunautaire avec l'entreprise Eurovia. Le montant du marché est de 41 374, 40 € HT pour lequel la commune assume un fond de concours de 50% soit 20 687,20 €.

Cette voie est devenue intercommunale après sa désignation comme déviation officielle pour les véhicules légers lors du marché de Piégut.

Le fonctionnement : (travaux d'entretien)

En complément des ces interventions, nos agents techniques interviennent tout au long de l'année pour mettre en place de l'enrobé froid. Le rafraichissement de la signalisation est en cours (peinture au sol et panneaux de signalisation). La campagne de fauchage des bas-côtés a débuté.

En complément des travaux réalisés en régie, une campagne d'élagage sera faite cet automne par l'entreprise Allary (sur 4 jours) et une session de point à temps assurera la continuité d'entretien d'une partie de nos routes.

LA COLLECTE DES DECHETS EN ZONE DE TURBULENCE

RAPPEL HISTORIQUE :

Le syndicat compétent en matière de gestion des déchets sur les Communautés de Communes du Périgord Nontronnais et Dronne et Belle est le SMCTOM de Nontron dont le siège social est situé à St Front sur Nizonne. Celui-ci assure **la collecte** des déchets résiduels (sacs noirs), des recyclables secs (sacs jaunes), du verre et du carton. Il gère aussi les déchèteries de Brantôme, Mareuil, Piégut, St Pardoux et St Front sur Nizonne. Il est adhérent au Syndicat Départemental, le SMD3 lequel assure **le traitement**

- des déchets recyclables qui sont acheminés au Centre de tri de la Rampinsole à Coulounieix Chamiers,

- des ordures ménagères résiduelles qui sont acheminées au centre d'enfouissement à St Laurent des Hommes,

- du polystyrène, des déchets dits dangereux et des déchets verts.

En 1999, création de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur le principe « pollueur payeur ». Cette taxe s'ajoute au coût du fonctionnement du site d'enfouissement de St Laurent des Hommes. Ainsi en 2020, le coût du traitement facturé au SMCTOM de Nontron s'élevait à 101,16 € la tonne auquel s'ajoutait une TGAP de 18 € la tonne soit un coût total de 119,16 €. Or la TGAP passe de 18 € à 30 € la tonne en 2021 pour atteindre 65 € en 2025, ce qui aura un impact indéniable sur la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) que vous payez.

Afin de réduire les coûts de collecte et de traitement, en 2019, le SMD3 et les SMCTOM ont décidé

- de remplacer à plus ou moins long terme la TEOM par une redevance incitative indexée sur l'utilisation réelle du service,

- d'arrêter le ramassage en Porte à Porte (PAP) remplacé par la mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV).

Il est à noter qu'en Conseil Syndical du SMCTOM, seuls les deux délégués d'Augignac avaient voté contre ces orientations, notamment la mise en place des PAV car les coûts nous paraissaient démesurés pour une baisse de la qualité du service et des problèmes induits pour certaines catégories de personnes. Alertés, les élus de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais ont constitué un groupe de travail porté par Mme Maryline Forgeueuf qui a demandé à Monsieur Combalbert, Président du SMCTOM, de débattre en réunion du Conseil Communautaire le 5 décembre 2019 à Augignac. Au cours de celui-ci, fut votée une motion proposant l'arrêt de la mise en place des PAV.

Cela n'a pas empêché le SMCTOM de passer, avant les élections de mars 2020, une première commande de 780 bacs aériens pour les PAV et 2 camions de collecte pour un montant de plus de 3 344 000 €. Elue Présidente du SMCTOM en août

2020, Mme Forgeueuf a refusé de signer une seconde commande de 840 bacs aériens et de 2 autres camions de collecte supplémentaires pour un montant de 3 556 000 €.



La nouvelle gouvernance, au cours du Comité Syndical du 23 novembre 2020

a donc proposé de réétudier l'organisation qui devait être mise en œuvre

a stoppé tous les investissements liés à cette opération

a décidé de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères (sacs noirs)

a décidé de s'orienter vers une stratégie différente basée sur la prévention à travers des opérations de compostage et de communication

sur la proximité en maintenant une collecte en Porte à Porte et en prenant en compte les cas particuliers des personnes dépendantes et isolées.

Il n'empêche que tous les investissements déjà réalisés et ceux à venir ont un impact important sur le budget du SMCTOM et par conséquent sur la TEOM qui va augmenter dès cette année de 7%.

Article réalisé à partir des publications de Maryline Forgeueuf sur son facebook les 8 et 9 juin 2021

LES EFFETS DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE ET DES PAV :

Lorsque la redevance incitative sera effective, la ligne TEOM va disparaître de vos impôts fonciers. Vous ne paierez plus cette taxe. En revanche, vous disposerez d'une carte qui vous donnera droit à un certain nombre d'ouverture des bacs pour les sacs noirs en fonction de la composition de votre foyer. Si vous dépassez ce nombre, vous aurez à payer chaque ouverture supplémentaire. A ce jour, il reste encore beaucoup de questions à régler (problème des déchets liés aux activités des associations, de la collectivité, implantation des PAV ...)

Concernant la mise en place des PAV, se posent les problèmes de l'implantation de ceux-ci, notamment la définition de la limite des 500 m au-delà de laquelle le ramassage resterait en Porte à Porte, les problèmes de voirie pour le passage des nouveaux véhicules de collectes, le rythme des collectes ...)

Avec ce système de PAV, ce n'est plus le service qui va à l'utilisateur, c'est l'utilisateur qui doit faire l'effort d'aller vers le service. Il est à craindre que se multiplient les incivilités. **En tout état de cause, c'est bien le SMCTOM et non la Commune qui gère ce domaine. Bien que n'étant pas forcément d'accord avec ce nouveau dispositif, nous faisons appel à votre civisme pour respecter ce nouveau système là où il est mis en place.**

Et nous vous encourageons à faire part de vos remarques directement au SMCTOM (05 53 56 20 52).

LA SITUATION POUR NOTRE COMMUNE au 30 juin 2021 :

Pour l'instant, seul le bourg dispose de 6 points d'apport volontaire pour les déchets ordures ménagères (2 sacs noirs de 30 litres par ouverture), les déchets secs recyclables en vrac (borne jaune), le verre et les cartons :

A l'église : Ordures ménagères et recyclable

Au Four à Chaux : Ordures ménagères et recyclable

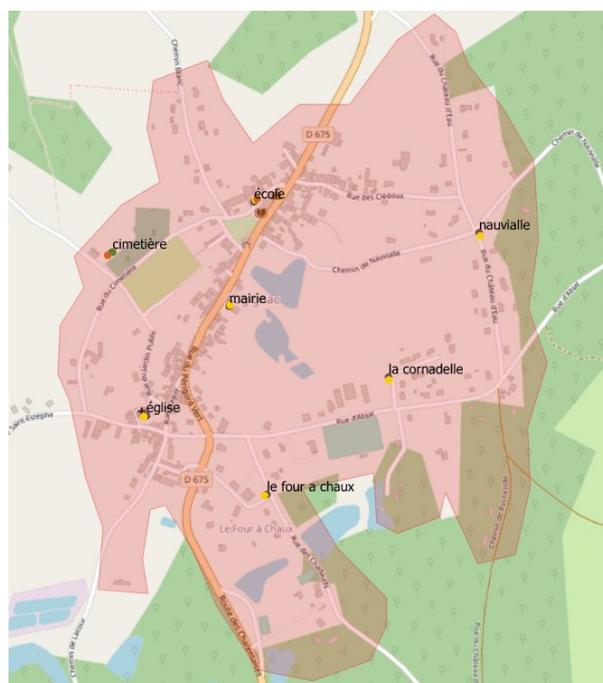
À la Cornadelle : Ordures ménagères et recyclable

À Nauvialle : Ordures ménagères et recyclable

Aux écoles : Ordures ménagères, recyclable et cartons

Place de la mairie : Ordures ménagères et recyclable

Au cimetière : Verres et cartons



Aménagement pour les déchets du cimetière



Le Point d'Apport Volontaire rue des écoles

Un nouvel outil de communication :



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

application mobile de référence des mairies et EPCIs

Commune d'AUGIGNAC

Retrouvez sur IntraMuros les 28 communes de la communauté de communes du Périgord Nontronnais

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.



Téléchargement gratuit

DISPONIBLE SUR  Google play

DISPONIBLE SUR  App Store



Aucun service 17:36 43 %

Augignac
Périgord Nontronnais

Réglage des notifications Annuaire Signaler

Météo

Vie locale

Associations Commerces Établissements scolaires

Médiathèques

Services Journal Agenda Découvrir

Cliquer sur ce bouton pour activer les notifications des communes et de la Communauté de communes

La Communauté de communes du Périgord Nontronnais vient de se doter d'un nouvel outil de communication sous la forme d'une application mobile utilisable sur smartphones et iPhones. Chaque commune peut s'en servir gratuitement pour communiquer toute information relative à son actualité, l'agenda de ses manifestations, pour faire connaître ses services, ses commerces et ses associations. Il s'agit aussi d'un outil de promotion de notre territoire.

Chaque commune a désigné un ou plusieurs référent(s) qui d'alimenter cette application (Mme Sylvie Levecq et M Pierre Peyrazat pour Augignac). Les associations et les commerces qui souhaitent passer des informations les concernant peuvent contacter la mairie qui mettra ces informations sur l'application.

Cette application est téléchargeable gratuitement sur Google Play ou sur App Store. Il vous suffira d'accepter de recevoir les

notifications de n'importe quelle commune de l'interco ou de l'Interco elle-même. Vous pouvez utiliser cette application pour signaler tout évènement utile pour la population. Ce signalement sera transmis par mail aux services de la Mairie.

Ce nouvel outil vient s'ajouter à la page facebook « communeaugignac » gérée par les élus Bernard Bazinet, Sébastien Vigneron et Cécile Grasset. À ce jour 4267 personnes dont 673 abonnés ont pris connaissance d'au moins une publication sur cette page facebook.

Il complète aussi le site internet de la commune « augignac.fr » où figurent entre autres des délibérations du conseil Municipal et différentes informations administratives.

Mais nous tenons à continuer ce bulletin papier bien utile pour ceux qui n'ont pas internet.



 **mairie.augignac@wanadoo.fr**

 **www.augignac.fr**

 **www.facebook.com/communeaugignac/**

 **intramuros**

Le Conseil de Développement Durable, association ouverte aux citoyens qui veulent agir sur leur territoire, a lancé une enquête sur la vitalité sociale de notre territoire à partir de 2 questions simples :

Selon vous, ce qui ne va pas, ce qui manque ?

Selon vous, ce qui va bien, ce qui mérite d'être soutenu ?

Vous pouvez transmettre vos réponses par mail à avs.perigordnontronnais@gmail.com ou par papier dans les boîtes à votre disposition les commerces jusqu'au 15 juillet.

L'EMBELLISSEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG...

OU EN SOMMES NOUS ?

Un petit focus pour celles et ceux qui n'ont pas lu l'article du journal Sud-Ouest du mercredi 28 avril 2021 de Katia SCIFO qui présente de façon explicite l'action menée par les bénévoles, les propriétaires et les élus d'Augignac !

Article sud-ouest sur l'entrée sud

Entrée nord

AUGIGNAC

Sud-Ouest du Mercredi 28 avril 2021

Ils s'activent au fleurissement du village

Cela fait plusieurs années que les élus d'Augignac attachent un soin particulier au fleurissement de la commune. Mais, cette année, la municipalité ambitionnant de décrocher la première fleur du label Villes et Villages fleuris, le niveau grimpe. Ainsi, l'adjointe Monique Julien et les conseillères municipales Cécile Grasset et Valérie Gendre ont élaboré un projet afin de répondre aux critères d'évaluation stricts et précis du jury.

Les volontaires, qui œuvrent depuis plusieurs semaines, ont dû préparer le terrain, le désherber et l'amender, pour finalement planter des fleurs ou arbustes, samedi 17 avril. Pour le choix des végétaux, ils ont été aidés par Carole Darzenset, du pôle paysages et espaces verts du Conseil départemental de la Dordogne. Ainsi, un large panel fleuri égayera la commune pluriséculaire durant plusieurs mois.

Des bombes à graines

La prochaine étape consistera en la confection de bombes, non à défragmentation, mais à



Les bénévoles ont planté fleurs et arbustes. KATIA SCIFO

graines. Il s'agit d'un procédé permettant le fleurissement des murs, en introduisant les graines dans les interstices. Cette technique a été inventée au début des années 1970 par un groupe de New-Yorkais souhaitant créer un jardin partagé sur une petite parcelle abandonnée. D'une manière plus vaste, ils souhaitent revégétaliser les villes partout où c'était possible, dans le cadre d'un mouvement nommé Guérilla jardinière. Et l'un des outils de ces « Green Guerilleros », était la bombe à graines, des bou-

lettes fabriquées à base de glaise, de terreau et de graines compactées. Aussi, ils discutaient de la pertinence des essences choisies, de leurs propriétés ou de leur capacité de résistance au milieu, mais aussi de l'utilité des trocs à graines et de l'utilisation de semences biologiques.

Le mouvement s'est développé au début des années 2010 à Lille, Grenoble, Toulouse, Paris, ou Nantes. Et maintenant on le retrouve à Augignac qui souhaite, ainsi améliorer son cadre de vie.

L'atelier bombes graines

L'atelier de fabrication de bombes à graines est reporté au printemps prochain. Après une petite expérimentation de cet atelier, nous avons fait le constat qu'il était trop tard pour commencer.

Plantation de rosiers et autres végétaux :

Vous avez peut-être remarqué que des trous ont été creusés sur les trottoirs ! Des rosiers seront plantés à l'automne afin d'embellir les murs.

Nous avons commencé quelques plantations que nous allons poursuivre régulièrement.

Toute personne qui aime les fleurs serait bienvenue afin de nous aider dans l'accomplissement de ce projet : à savoir embellir notre village et atteindre l'objectif, d'obtenir une première fleur en 2023, dans le cadre des villes et villages fleuris.

Si vous souhaitez participer, contacter en laissant vos coordonnées :

- **Monique JULIEN : 06.65.24.15.74**
- **Cécile GRASSET : 06.70.09.24.44**
- **Valérie GENDRE : 06.38.93.32.14.**

DETRUISEZ L'AMBROISIE AVANT QU'ELLE NE SOIT EN FLEURS

POURQUOI ?

L'ambrosie à feuilles d'armoïse est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de chemins....

UNE NUISANCE POUR LA SANTE

Les pollens de l'ambrosie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéites /toux
- Urticaire
- Eczéma
- Et de L'asthme



UNE MENACE POUR L'AGRICULTURE

La présence de l'ambrosie dans certaines parcelles peut entraîner :

Perte de rendement

Semences non conformes

Charges supplémentaires de traitement du sol

Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines

Conflit de voisinage



QUE FAIRE ?

La plante doit être éliminée par arrachage **de préférence avant floraison et avant la grenaison** (avec port de gants), par fauchage ou en empêchant son installation par technique de végétalisation.

INVITATION A TOUS

Afin de bien identifier cette plante, nous organiserons une petite balade sur nos chemins, le 24 Juillet prochain.

Rendez vous à 10h00 au château d'eau pour le début de la promenade qui vous permettra de vous engager dans la régulation de la prolifération de cette plante.

L'ÉTÉ SERA CHAUD

Les périodes de canicule peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé des personnes fragiles. L'isolement est un facteur aggravant.

L'opération PREVENTION CANICULE est renouvelée par l'association CASSIOPEA en partenariat avec l'Union Départementale des Maires de la DORDOGNE.

Du 1^{er} JUIN au 31 AOUT il est possible de bénéficier du service de téléassistance par simple pression sur le médaillon. Ce service n'engage pas les bénéficiaires à le conserver après le 31 AOUT 2021. La seule obligation pour en bénéficier est l'adhésion à l'association CASSIOPEA pour la somme de 7 €.

Pour toute information ou signalement, vous pouvez contacter Mme Roumeau au 05 53 53 54 54 ou par mail : social@cassiopea.fr

Par ailleurs, le registre d'inscription des personnes fragiles est toujours en place à la Mairie. La commune qui compte une quinzaine d'abonnés aux services de CASSIOPEA a signé une convention de partenariat avec l'association. Par délibération du 1^{er} FEVRIER 2021, la commune s'engage à financer deux mois de cotisation pour tout nouvel adhérent qui ne bénéficierait pas d'aide de sa caisse de retraite ou de l'APA. Nous avons en moyenne deux nouvelles prises en charge chaque année.

Dans le cadre du Plan Départemental de Gestion d'une Canicule, la mission est confiée au Maire de proposer aux personnes âgées et/ou aux personnes handicapées vivant à domicile, de s'inscrire dans le registre nominatif d'identification, mis en place en 2004 à l'occasion des périodes de veille saisonnière canicule et depuis 2008 à l'occasion de la période hivernale.

Le Décret n°2005-1135 du 7 septembre 2005 donne un cadre légal et réglementaire aux opérations de recueil par les maires des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et/ou handicapées, isolées et vulnérables.

Ce décret assigne au Maire 4 missions :

Informers ses administrés de la mise en place du registre,

Collecter les demandes d'inscription,

En assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité,

Le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du Plan Alerte et d'Urgence.

La finalité de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte.

Si vous souhaitez vous inscrire, contacter les services de la mairie.

Dernières infos de l'école

La semaine de 4 jours sera reconduite sur l'ensemble de la Communauté de Communes après les délibérations concomitantes des Conseils d'école, des Conseils Municipaux concernés et du Conseil Communautaire entre avril et mai 2021.

Comme indiqué dans l'édito, nous avons échappé cette année à la fermeture de la classe qui avait été ouverte il y a deux ans grâce à un dossier bien étoffé et la bonne implication des parents d'élèves.

Côté enseignant, Mme Sonia Vaxelaire va succéder à Mme Guillonnet à la rentrée de Septembre et assurera donc la direction.

Le garage à vélo sera installé sur le champ de foire, ce qui permettra de libérer de l'espace sous le préau de l'école et les grilles de l'école seront repeintes par les ados du Projet Citoyen.

Les effectifs ci-dessous sont susceptibles d'évoluer en fonction des transactions immobilières très actives sur nos 2 communes. Au regard de ces chiffres, nous devons certainement redéfinir l'organisation de l'accueil pour la cantine et la garderie

Rentrée : jeudi 2 septembre 2021

EFFECTIF PREVISIONNEL CONNU AU 30 JUIN pour la rentrée de septembre 2021

RPI Augignac St Estèphe	Classe de Mme ALINC	Classe de Mme VAXELAIRE	Classe de Mme SURIANA	Classe de Mme CHAMINADE	Classe de Mme RAMBEAUD
AUGIGNAC : 55 élèves	5 TPS, 12 PS, 7 MS	9 GS et 7 CP	7 CP et 8 CE1		
SAINT ESTEPHE : 41 élèves				18 CM1	9 CE2 et 14 CM2
TOTAL RPI : 96 élèves	24 élèves	16 élèves	15 élèves	18 élèves	23 élèves

DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS



2020 aura été une année bien triste. En raison de la crise de la Covid 19, aucune manifestation n'a pu être organisée et le rallye de ce début d'année a été repoussé en 2022. Cependant, nous avons pu remplacer le traditionnel repas jambon frites du premier week-end de juillet par l'organisation

d'un vide grenier le dimanche 4 juillet avec des plateaux jambon frites à emporter selon le respect des gestes barrière dans les conditions imposées par la Préfecture.

Retenez le week-end des 21,22 et 23 août pour la fête foiraine et le traditionnel feu d'artifice. Vous trouverez toutes les informations par affichage et sur la page facebook du Comité des Fêtes d'Augignac. Nous avons besoin de bénévoles pour cette manifestation.

Si vous êtes intéressés, veuillez me contacter au 06 72 88 10 98.

Tout le Comité des Fêtes tient aussi à remercier très chaleureusement Jean Dalomis, notre trésorier qui vient de démissionner pour raison de santé. Il a tenu ce poste de main de maître pendant ces 6 dernières années et l'intérim sera assuré par M Pialhoux, trésorier adjoint. En espérant vous retrouver nombreux pour nos prochaines manifestations,

Vincent Marena, Président

La **Gymnastique Volontaire** et les marcheurs de **Culture et Loisirs** ont repris leurs activités dès le mois de juin à l'extérieur dans un premier temps.



Le **yoga** reprendra en juillet dès que le dispositif sanitaire le permettra.

Après une trop longue année de sommeil, le club du 3ème âge va lui aussi reprendre ses activités en septembre.

Rendez-vous donc le jeudi 2 septembre à 14 heures au foyer Rural.

Vous pourrez faire connaissance avec le nouveau bureau et passer une après-midi récréative.

Pour tout renseignement contacter Mme Catherine Pinel , 33 rue du Périgord Vert au 09 80 71 70 59.



L'assemblée générale de l'**Association Sportive Périgord Granitique** s'est déroulée à PIE-GUT-PLUVIERS le Samedi 4 Juin dernier sous la présidence de Daniel CHABOT qui a été re-

conduit avec son bureau

dans ses fonctions à l'issue de la réunion. Le Maire d'Augignac était présent, accompagné de Monique JULIEN, Adjointe au Maire. Alain MARZAT, Maire de PIE-GUT était également présent, accompagné d'une adjointe.

La période de confinement a mis le club en sommeil pendant la saison dernière. Constat est fait que les recrutements sont difficiles et qu'il est compliqué de garder des joueurs, passé l'âge de 35 ans. Toutefois avec un potentiel d'une vingtaine de joueurs pour la saison prochaine, le club va reprendre ses entraînements et ses matchs sur les terrains d'Augignac et Piégut.

La municipalité et les services techniques sont remerciés pour l'excellent entretien du stade d'Augignac.

Une manifestation est annoncée à Augignac pour **le 14 Août** après-midi où seront invités tous les anciens joueurs et où pourront jouer les moins de 50 ans en rencontres amicales.



Dans le cadre de l'Agenda Programmé d'accessibilité, le champ de foire va être équipé de nouvelles toilettes adaptées aux normes pour les personnes en situation de handicap. Ces toilettes sèches fonctionnent par lombricompostage. Ce dispositif est déjà présent sur le site du Grand Etang à St Estèphe. Ce type de toilettes sera aussi installé au jardin public ultérieurement. Cela rendra bien service pour les manifestations organisées par nos associations.

Eglise Saint-Martial à Augignac

Dans le Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin, l'église Saint-Martial a besoin de votre soutien !

Projet de rénovation de l'église - Collecte des dons jusqu'au 1er septembre 2021

Les généreux donateurs verront, s'ils le souhaitent, leur geste inscrit sur un parchemin qui sera disposé dans l'édifice.



Dans le cadre de la rénovation de l'église, le Conseil Municipal a décidé de faire appel aux dons par le biais de la Fondation du Patrimoine. Notre demande a été acceptée par la Fondation. Jusqu'au 1er Septembre 2021, vous pouvez soutenir le projet et ainsi contribuer à préserver un patrimoine de plus de 700 ans.

Soutenez ce projet

Description

LE PROJET DE RESTAURATION

Au cœur du Parc Régional Périgord-Limousin, à l'extrême Nord de la Dordogne, la commune d'Augignac ne délaisse pas son patrimoine.

C'est en effet le 21 novembre 2018 que la municipalité a décidé d'acter la restauration des façades et de la toiture de son église. Le crépi des façades extérieures s'effrite dangereusement, laissant apparaître de nombreuses fissures et la toiture est en très mauvais état. De nombreuses gouttières endommagent la structure du bâtiment ainsi que les éléments à l'intérieur !

Le clocher et le chœur seront recouverts avec des tuiles plates, des tuiles canals seront utilisées pour la nef et la sacristie. Les façades seront rénovées en pierres apparentes à certains endroits et en enduit plein sur d'autres pans, en accord avec l'ABF.

Ce projet est soutenu par l'Etat dans le cadre de la DETR et par le Conseil Départemental de la Dordogne dans le cadre des Contrats de Projets Communaux.

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église Saint Martial est une église romane du XIe siècle,

remaniée au XIXe. Le style roman est caractérisé par le portail à plein cintre situé sur la façade sud-est et décoré de deux colonnettes avec chapiteau à « monstres » et à rinceaux (dont un très abimé). Une échauguette à mâchicoulis au toit d'ardoises prend appui sur l'extrémité sud du pignon.

La butte de terre avoisinante, appelée «Terme de la Vigne» recouvrirait les vestiges d'un ancien château fort à l'abri duquel auraient été élevées les premières constructions du bourg. Des souterrains et cluzeaux y auraient même été découverts...

En 1873, ont été découverts autour de l'église de très vieux cercueils de pierre dans lesquels on trouva des ossements et des vases, les uns en terre grise et en forme de pots et d'autres en terre rougeâtre, sans col, évasés en bas et se terminant en rotonde avec une petite ouverture en haut. Le musée de Périgueux en conserve deux échantillons.

Montant des travaux	167 000 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Janvier 2021



C'était en 1954 au sommet du clocher, Monsieur Jeannot Priuret, ouvrier de l'entreprise de Elie Couvidat et sans échafaudage !!!!





Photo : Cécile Grasset

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
l'Eglise Saint-Martial à Augignac

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/74472

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'Eglise Saint-Martial à Augignac

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

Nos artisans locaux ont su faire montre de leur savoir faire : les entreprises **Vincent Lapeyre** pour la maçonnerie, **MSM Mousnier** Sylvain pour la métallerie et **Sébastien Mousnier** pour la couverture.

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



ETAT CIVIL 1er semestre 2021

Naissances

Kellyam, Frédéric, Jean-Claude SANSONNET le 17 avril 2021
10 rue Maguy

Charlotte, Marie, Marguerite LEBON le 1er mai 2021
2 chemin de Lacour

Mariages

Néant

Décès

Mme Thérèse LABORIE, veuve RAYMOND, décédée le
26/02/2021 domiciliée aux Chadauds,

Mme Juliette Clémence Léonie PLEGAT, veuve ROUALDES,
décédée le 04/02 2021 domiciliée 6 rue Maguy

Mr Henri LHOMME, décédé le 15/02/2021 domicilié 4 rue des
écoles.

Mr Adrien DUBOIS décédé le 19/02/2021 domicilié 92 chemin de
la fruitière, Puybégout

Mme FRAIZIER Josette, Stéphanie, Angèle, épouse SADY, décé-
dée le 17/03/2021 domiciliée 106, rue des lilas, Puybégout

Mme Simone, Léonce LAFFORGUE, décédée à La ferrière le
29/03/2021 et domiciliée 8 lotissement Play du Bosc ABJAT SUR
BANDIAT

Mme BELAIR Gabrielle veuve DUBARRY décédée 08/04/2021
domiciliée rue du Périgord Vert

Mr André CHAMOULAUD décédé le 21/05/2021, domicilié 1671
route du tonnelier, Lapeyre

Mr Jean-Pierre LAGARDE, décédé le 15/06/2021, domicilié aux
Brégères.

A été également inhumé à Augignac :

Mr Jean, François, Joseph VIGNERON décédé à Périgueux le
06/06/2021 et domicilié route de Villars à Nontron.

Le Conseil Municipal présente à toutes ces familles ses sincères
condoléances.

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : Mr Bernard BAZINET, Maire

Conception : P PEYRAZAT, G ROUMAT, S VIGNERON, C
GRASSET, M JULIEN, V MARENDA, L PIALHOUX, V GENDRE.

Photos : Commune d'Augignac

Distribution : Les Conseillers Municipaux

Impression : Imprimerie PEYRONNET (Sceau St Angel)

2 figures nous ont quittés

André Chamoulaud nous a quittés subitement et préma-
turément le Vendredi 21 Mai 2021.

Dédé était un personnage haut en couleurs. Il aimait la
vie, nous pouvons dire qu'il a eu plusieurs vies et qu'il
continuait à bouillonner de projets qu'il aimait nous faire
partager.

Cela faisait de lui un homme généreux et attachant. Il
aimait rendre service et comptait de nombreux amis
dans des univers variés.

Nous garderons le souvenir d'André dans son auberge
de Lapeyre, mais également au cours des années pas-
sées comme bénévole à la cuisine du Comité des fêtes
ou comme commissaire lors des prix cyclistes, le der-
nier datant d'Août 2020 lors du passage du Tour du
Limousin.

Dédé va manquer à ses nombreux amis affectés par sa
disparition soudaine.

Le Conseil Municipal renouvelle à ses parents, à son
frère, sa famille et ses amis ses condoléances profon-
dément émues et attristées.



C'était le 28 juillet 2012 à l'occasion du repas de clôture
de la félibrée.

Nous tenons aussi à rendre hommage à M Henri
Lhomme dit Riri dont l'investissement a toujours été
reconnu par l'ensemble des équipes municipales dont il
a fait partie pendant 19 ans de 1989 à 2008.

Bénévole pour le foot, le comité des fêtes, membre en-
core très actif du club du 3ème âge, sa proximité avec
ses concitoyens, son implication au Cias pendant 12
ans, ont montré qu'il savait être à l'écoute des besoins
de la population d'Augignac.

L'horloge de l'école a perdu son maître. Avec la dispa-
rition de Riri, c'est tout un savoir faire et une grande por-
tion de l'histoire et de la mémoire communale qui vont
s'effacer.

Le conseil municipal renouvelle à toute sa famille ses
sincères et respectueuses condoléances.